



Service Public d'Assainissement Non Collectif

COMMUNAUTE DE COMMUNES VEZERE

MONEDIERES MILLESOURCES

15, Avenue du Général de Gaulle

19260 TREIGNAC

Tél : 06.48.71.86.09

Courriel : assainissement@ccv2m.fr

Site : ccv2m.fr

DEMANDE DE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE TRANSACTION IMMOBILIERE

Votre installation d'assainissement non collectif n'a jamais été contrôlée par le SPANC ou si vous ne possédez pas de rapport de visite du SPANC en cours de validité (moins de 3ans), vous devez déposer cette demande de diagnostic qui doit être joint au dossier de diagnostic technique rendu obligatoire par le Code de la Construction et de l'Habitation dans le cadre d'une transaction immobilière.

DEMANDE A COMPLETER ET A TRANSMETTRE AU SPANC par mail ou par courrier

Éléments à joindre à cette demande : plan de situation, l'extrait cadastral, le mandat si nécessaire fourni en pièce jointe, le plan de masse, l'implantation des éventuels puits et tout document jugé utile (plan et factures de l'installation, photos, avis de conformité, diagnostic, bon de vidange...).

Le coût forfaitaire de ce diagnostic fixé à 90,00 € sera facturé au demandeur après l'intervention.

Le paiement par le demandeur interviendra après réception de « l'avis de somme à payer » adressé par le trésor public.

COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE ou gérant de l'indivision

Si demandeur différent du propriétaire (fournir le mandat signé du propriétaire)

Nom et prénom (ou raison sociale) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel : @

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :

.....

Code postal : Commune :

Tél : Courriel : @

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) :

Superficie totale :

COORDONNÉES DE L'ACQUEREUR

Nom :

Adresse :

Téléphone : Courriel : @

CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Date prévue de signature : *compromis* :// acte de vente ://

CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Maison d'habitation individuelle

Type de Résidence

Principale Secondaire Location Autre (préciser :)

• Combien de **pièces principales* (PP)** la construction compte-t-elle ?

** Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, Est considérée comme pièce principale toute pièce de plus de 7 m² avec une fenêtre et un ouvrant, hors pièces de service (cuisine, salle de bain, WC, garage, buanderie....).*

Autres immeubles

(Locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sont desservis par l'installation ?

.....

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ?

..... personnes

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ? EH

MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Adduction publique

Alimentation privée - Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) :

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ?

Oui Non

N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ?

Oui Non

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

• l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? Oui Non

• l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ? Oui Non

• la distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ? Oui Non

N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ?

Oui Non

N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

Destination des eaux pluviales :

- Rejet en surface (fossé, caniveau, etc.)
- Infiltration sur la parcelle
- Rétention (cuve, mare, etc.)
- Autre, précisé

DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION

.....

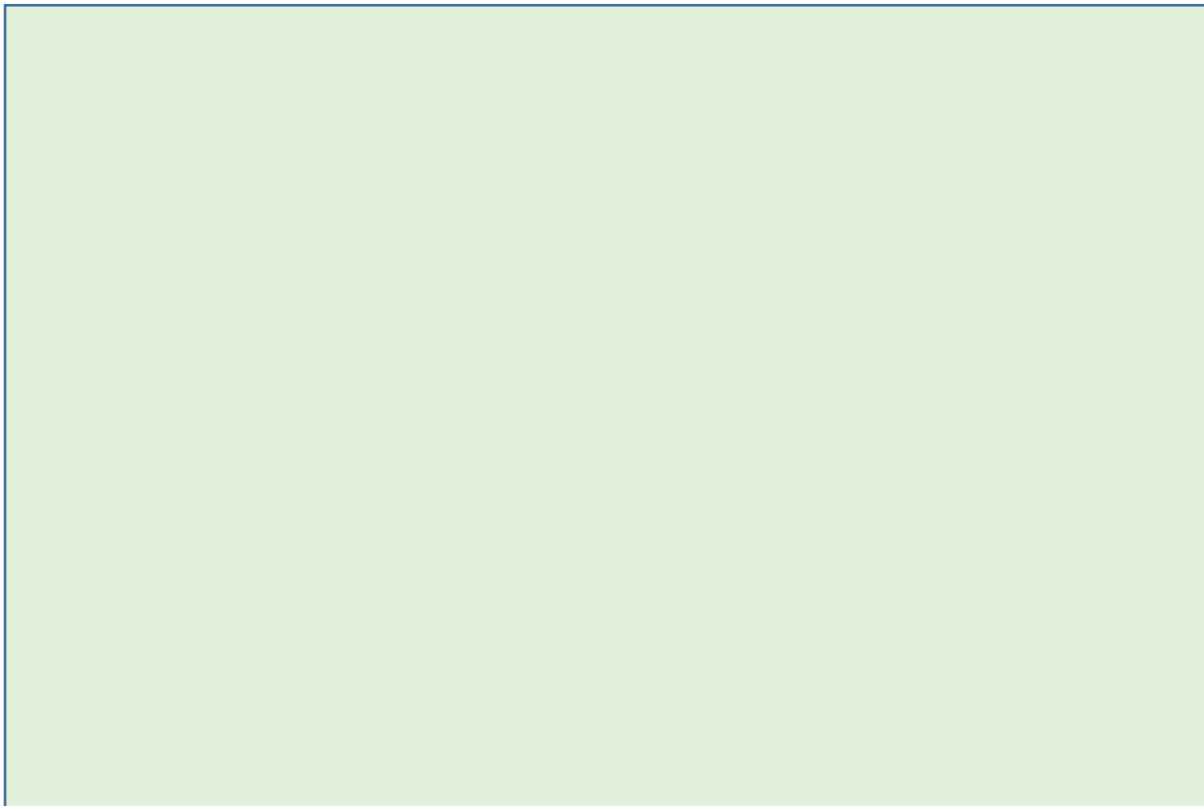
.....

.....

.....

.....

.....

SCHEMA DE L'INSTALLATION**LE PROPRIETAIRE**

Autorise les agents du service de contrôle à pénétrer sur la propriété pour leurs missions de contrôle technique de l'assainissement non collectif. Le propriétaire ou son mandataire devra être présent le jour du contrôle.

Fait à *Tous les renseignements sont certifiés exacts.*

Le Signature du demandeur :

La présence du propriétaire ou de son mandataire le jour de la visite est obligatoire.

MANDAT pour la réalisation d'un diagnostic Assainissement Non Collectif dans le cadre d'une cession immobilière

Je (nous) soussigné(s) ,

Madame, Mademoiselle, Monsieur (1) :

Demeurant à

Madame, Mademoiselle, Monsieur (1) :

Demeurant à

Madame, Mademoiselle, Monsieur (1) :

Demeurant à

Propriétaire en pleine propriété ou Co-indivisaire(s) ou nu-propiétaire(s) ou usufruitier(s) (1)

Des terrains ci-dessous désignés

DONNE (DONNONS) POUVOIR ET MANDATE (MANDATONS)

Madame, Mademoiselle, Monsieur (1) :

Demeurant à

POUR

- établir et déposer la demande de diagnostic Assainissement Non Collectif pour ma (notre) propriété
- me (nous) représenter lors des visites sur places

Commune(s) de :

Adresse :

Parcelle(s) cadastrée(s) n° :

Fait à le

Le(s) Mandant(s) :

(personnes qui donnent le mandat)

(Nom(s) et prénom(s) suivi(s) de la mention

« Bon pour mandat » et de la / des signatures originales)

Le Mandataire :

(personne qui est mandatée)

(Nom et prénom suivis de la mention

« Bon pour acceptation » et de la signature

(1) Rayer les mentions inutiles